

Instrument inadéquat

La Fédération routière suisse FRS rejette le plan sectoriel Routes et invite ses auteurs à revoir ce projet de fond en comble. Il s'agit en particulier de tenir compte de manière équilibrée de toutes les dispositions de la Constitution fédérale ainsi que de la loi sur l'aménagement du territoire qui visent à maintenir et à augmenter la prospérité de la population et de la société ainsi qu'à développer l'économie. La FRS demande en outre au Conseil fédéral de ne pas se prononcer sur ce plan sectoriel avant le vote du peuple et des cantons sur l'initiative populaire fédérale «Avanti – pour des autoroutes sûres et performantes» et sur le contreprojet direct à cette initiative.

Le plan sectoriel Routes (PSR) et les principes de planification et d'exploitation durable de l'infrastructure de transport qu'il énonce partent dans la fausse direction. Ils ne tiennent compte ni des réalités actuelles, ni des besoins qui en résultent pour l'économie et la population, ni encore de la concurrence indispensable entre les différents moyens de transports. Ce projet est avant tout animé par des dogmes idéologistes et dirigistes qui vont jusqu'à restreindre le libre choix du moyen de transport.

D'une part, ce projet non seulement poursuit, mais en plus codifie définitivement la politique des transports de personnes pratiquée par le département fédéral des transports et critiquée régulièrement par la FRS; d'autre part, ses auteurs s'obstinent à imposer un mode de transport des marchandises – notamment dans le transit alpin – qui s'est avéré inapplicable et qui ne résout aucun des problèmes actuels. Le PSR est donc un instrument inadéquat pour réaliser des projets d'infrastructure, voire pour planifier de nouvelles infrastructures. Il n'apporte aucune contribution utile à la solution des problèmes de transport actuels et futurs de la Suisse.

Bien que la Fédération routière suisse FRS relève dans le PSR quelques idées praticables, elle ne peut être d'accord avec ce projet pour la simple et bonne raison que celui-ci part de principes complètement à côté de la réalité et excluant la concurrence. Ce constat vaut notamment pour le projet de réseau de routes fédérales dont l'objectif stratégique est marqué par les habituelles principes idéologiques de la politique des transports du DETEC.

Exigence centrale: le libre choix du moyen de transport

La Fédération routière suisse FRS rejette la politique des transports définie par le projet PSR qui repose sur une interprétation excessivement large du

principe de la durabilité et de l'article sur la protection des Alpes. La FRS plaide en faveur d'une politique des transports

- qui se base sur les principes constitutionnels de la liberté économique, de la liberté d'entreprendre et de la liberté de se mouvoir,
- qui limite strictement les interventions de l'Etat aux normes constitutionnelles de compétence et
- qui place sur pied d'égalité les nombreuses dispositions déclamatoires et programmatiques concernant la prospérité, l'environnement, l'économie, la société, etc.

La Fédération routière suisse FRS veut avant tout que la politique des transports accorde au peuple suisse le libre choix du moyen de transport conformément à l'accord bilatéral sur les transports terrestres passé entre la Suisse et l'Union européenne. A cet effet, la politique des transports doit se fonder sur la demande réelle, comme cela est prévu dans l'initiative populaire fédérale déposée par les associations routières, «Avanti – pour des autoroutes sûres et performantes (initiative avanti)».

Non seulement cette initiative populaire apporte une contribution substantielle à la solution des problèmes actuels et futurs en matière d'infrastructures de transport, mais en plus elle s'écarte d'une politique qui vise à privilégier un moyen de transport sans tenir compte des besoins réels de la population. Cette préférence systématique donnée à l'infrastructure ferroviaire, donc au trafic dit lent, au détriment de la route et du trafic motorisé individuel n'est certainement pas un bon moyen pour résoudre les problèmes de transport de l'avenir. Aussi, l'initiative «avanti» reprend-elle clairement l'idée de la concurrence entre les moyens de transport.

La majorité du Conseil national est d'ailleurs de cet avis puisque le 11 décembre 2002 la Grande Chambre a repris et développé les idées centrales de l'initiative «avanti» pour en faire un contreprojet. Le PSR doit de ce fait repartir sur des bases nouvelles. La FRS invite donc vivement le Conseil fédéral à attendre l'issue du vote sur l'initiative «avanti» et son contreprojet avant de se prononcer sur le plan sectoriel Routes.

Berne, le 11 mars 2003